



## Aide juridictionnelle, obtention

Par mehdi17000, le 08/01/2016 à 14:47

Bonjour,

En cours d'année (mai 2015) mon avocat fait une demande d'aide juridictionnelle. Celle-ci m'a été octroyée partiellement (15%) il me semble. Mais le 03 octobre 2015, mon revenu mensuel qui était de 1.200 euros en ARE (aide retour à l'emploi), a été revu à la baisse (500 euros). Je suis maintenant en ASS (allocation spécifique solidarité).

Mon avocat me demande de régler la somme de 600 euros mais en touchant moins qu'un RSA, et une fille à charge, comment puis-je régler cette somme ? ne pourrais-je pas faire une demande au BAJ de ma ville pour revoir mon aide juridictionnelle ?

Je vous remercie, cordialement.